

L'éclairage public, étendu à l'ensemble du Pays de Mormal, devient source verte

Publié le 18/12/2015

PAR E. B.

La Communauté de communes du Pays de Mormal a décidé d'étendre la compétence de l'éclairage public sur l'ensemble de son territoire. Parallèlement, le territoire s'est engagé à maîtriser ses consommations d'énergie dans le cadre de la protection de l'environnement.



La compétence de l'éclairage public (consommation, maintenance, entretien et travaux) s'exerçait jusqu'ici dans toutes les communes du Quercitain, une situation héritée de l'ex-CCQ. À compter du 1er janvier, elle sera étendue à l'ensemble du territoire du Pays de Mormal, soit aux cinquante-trois communes, par le biais de transfert de charges. Cette prise de compétence s'inscrira dans le cadre des compétences optionnelles au titre de la protection et mise en valeur de l'environnement. Elle inclura l'éclairage public de la voie publique non décoratif. L'ensemble du territoire du Pays de Mormal comptera désormais environ 9 500 points lumineux. La commission locale d'évaluation des compétences transférées aura quant à elle pour mission de regarder à l'investissement effectué dans les communes n'ayant pas transféré la compétence éclairage public les années précédentes, pour ne pas trop pénaliser les communes, par exemple, qui ont investi lourdement dans des travaux d'éclairage public.

L'objectif pour le Pays de Mormal est d'aboutir à l'harmonisation de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire, et de s'engager dans une démarche écologique. D'autant que le Pays de Mormal rentre dans le dispositif Territoire à énergie positive pour la croissance verte, reconnu par le ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie. À ce titre, comme d'autres intercommunalités de l'arrondissement, le Pays de Mormal pourrait prétendre à une aide financière (500 000 euros sur trois ans), sur l'investissement, pour améliorer encore plus les économies d'énergie sur le territoire.